

Cet exemple d'ERNMT gratuit à CASSAGNES est édité par <u>ERNMT OFFICIEL.COM</u>

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES 4 RUE MERCIER 46700 CASSAGNES



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1	6 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE	SEISME : NIVEAU 1		
RISQUES NATURELS (1)	RISQUES MINIERS ⁽¹⁾	RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)		
Inondation Eboulement, chutes de pierres et de blocs Glissement de terrain Tassements différentiels Séisme Feu de forêt	Aucun	Aucun		

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques Etat Libellé Date

CONCLUSIONS

Le bien n'est concerné par aucun plan de prevention de risque

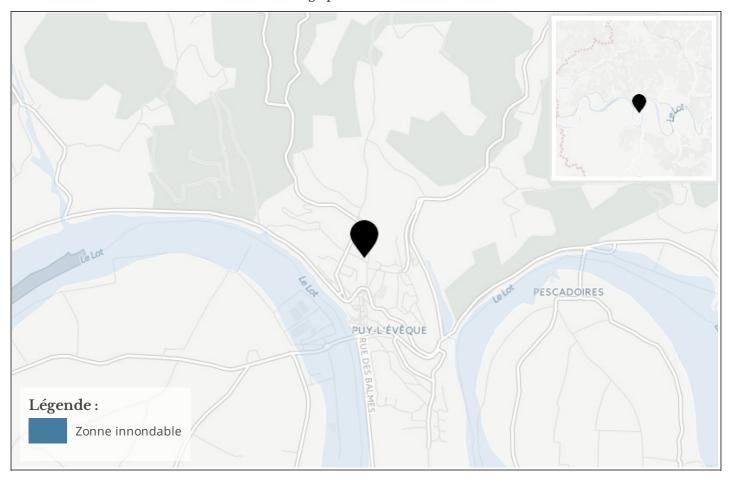
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	Lot	01/10/1999

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	21/09/1992	23/09/1992	06/11/1992	18/11/1992
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/05/1992	18/05/1993	12/06/1993
Inondations et coulées de boue	21/06/1993	23/06/1993	26/10/1993	03/12/1993
Inondations et coulées de boue	05/07/1993	06/07/1993	26/10/1993	03/12/1993
Inondations et coulées de boue	14/08/1993	15/08/1993	02/02/1994	18/02/1994
Inondations et coulées de boue	01/07/1995	02/07/1995	26/12/1995	07/01/1996
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

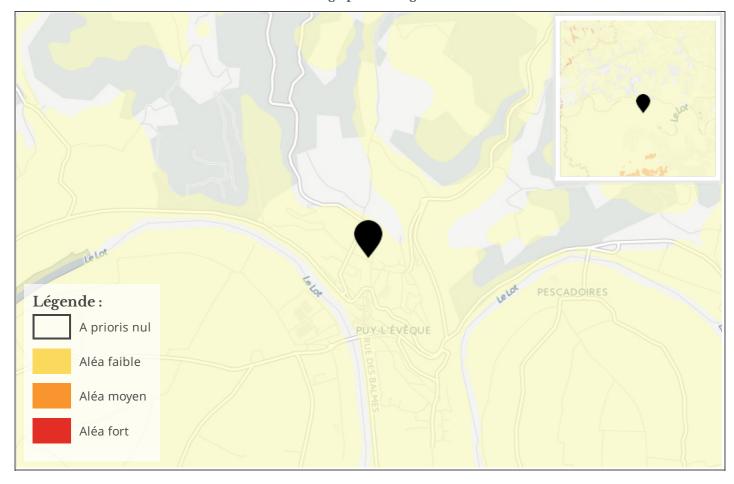
Cartographie des inondations



Cartographie des mouvements de terrains



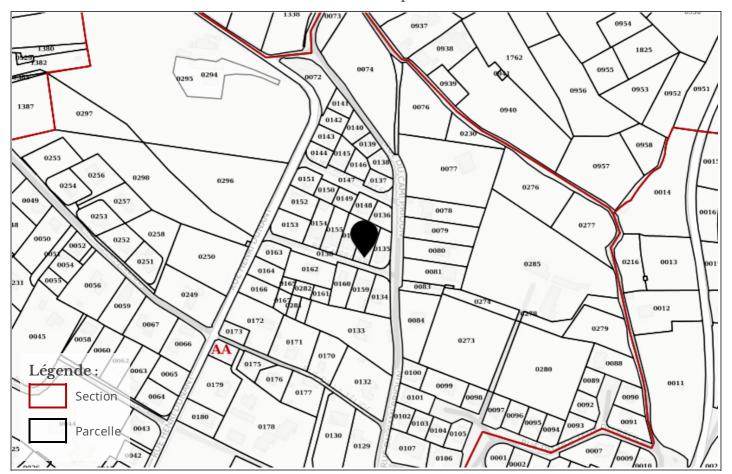
Cartographie des argiles



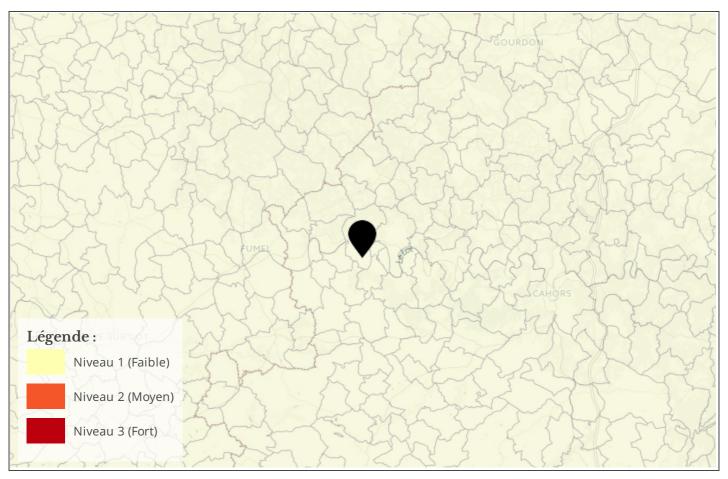
Cartographie des carrières / gypse



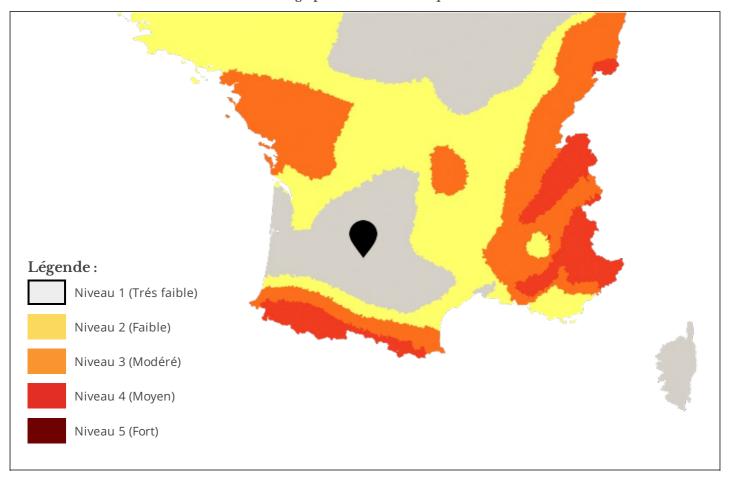
Referentiel cadastral parcelle



Information RADON



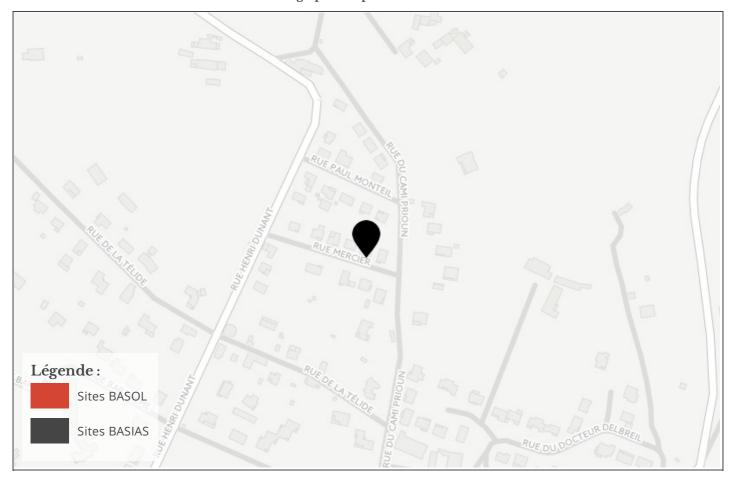
Cartographie des zones sismiques



Cartographie Feu de forêts



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

concernant l'immeuble, est établi sur la base des inform					ou technologiques	
N°		du		Mis à jour	e	
informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)						
2. Adresse		code postal ou	Insee	commune		
4 Rue Mercier		467	700	CA	SSAGNES	
3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs pl	ans de préventio	n de risques na	turels [PPR n]			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	prescrit	•		Oui	Non	Х
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	appliqué par a	nticipation		Oui	Non	Х
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	approuvé			Oui	Non	Χ
> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :						
inondation	crue torr	entielle	mouvem	ents de	avalanches	
				terrain		
sécheresse		cyclone	remontée de		feux de forêt	
séisme		volcan		autres		
extraits des documents de référence joints au prése	ent état et permeti	tant la localisatio	n de l'immeuble	e au regard des risqu	es pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux			naturels	Oui	Non	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR r				Oui	Non	
4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de préver	ntion de risques r	niniers [PPR m]				
en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.						
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	prescrit			Oui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	appliqué par a	inticipation		Oui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers > si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :	approuvé			Oui	Non	X
> si oui, les fisques fillifiers pris en compte sont lies à .	mouvements de	terrain		autres		
extraits des documents de référence joints au prése			n da l'immauble		os pris on compto	
extraits des documents de reference joints au prese	ent état et pennet	tarit la localisatio	iii de i iiiiiiileabii	e au regard des risqu	es pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux	dans le règlement	du ou des PPR i	miniers	Oui	Non	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR r			Till Till Till Till Till Till Till Till	Oui	Non	,,
5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de préver			DDD +1		-	
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR t	•			Oui	Non	Х
si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrê			ore approuve	Oui	Non	^
effet toxique	effet the		effet de surp	ression		
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux ri			•	Oui	Non	Х
extraits des documents de référence joints au prése	·		•			^
extraits des documents de reference joints au prese	ent état et pennet	tarit la localisatio	iii de i iiiiiiileabii	e au regard des risqu	es pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux	dans le règlement	du ou des PPR				
technologiques	aans ie regiemene			Oui	Non	X
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR t	echnologiques on	it été réalisés		Oui	Non	
6. Situation de l'immeuble au regard du zonage régleme	ntaire pour la pri	ise en compte d	le la sismicité			
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l	'environnement					
> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	zone 1	Χ
	forte	moyer	ine n	nodérée f		és iible
= 1.6				N		iibie
7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique						
en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement						
> L'information est mentionnée dans l'acte authentique con	statant iä realisati	on de la vente		Oui	Non	
vendeur/bailleur – acquéreur/locataire		:			una na d	
8. Vendeur - Bailleur		jean			urand	
9. Acquéreur - Locataire 10. Lieu / Date		eanne SAGNES			ipond 16/2017	
Attention I S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdict			aláas connus ou			ans los

Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
MPY4600511	celles jean luc / atelier de tolerie, de reparation mecanique et de peinture, depot de carcasses de vehicules, , puy-l'eveque (46231)	338 mètres
MPY4603854	baziri baya / blanchisserie, teinturerie, , rue poste de la puy-l'eveque (46231)	412 mètres
MPY4602866	cros manuel / garage, , puy-l'eveque (46231)	427 mètres
MPY4602864	andres / atelier de serrurerie, , puy-l'eveque (46231)	452 mètres
MPY4600557	cros marcel / garage, agent renault, lieu dit croix dominique puy-l'eveque (46231)	460 mètres
MPY4603177	cros jean marc / depot de ferrailles, , route départementale 911 puy-l'eveque (46231)	485 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)	

Ministère du Développement Durable			
Préfecture : Lot	Déclarationde sinistres indemnisés		
en application du IV de l'article	L 125-5 du Code l'environnement		
	Adresse de l'immeuble		
Commune			
CASSAGNES			
	Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe		
Arrêtés de reconnaissance de l'état de	Cochez les cases OUI ou NON		
catastrophes au profit de la commune	si, à votre connaissance, l'immeuble a fai		
	suite à des dommages consécutifs à chac	cun des evenements	
Tempête	Arrêté en date du 18/11/1982	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 06/11/1992	O Oui O Non	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 18/05/1993	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 26/10/1993	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 26/10/1993	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 02/02/1994	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 26/12/1995	O Oui O Non	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	O Oui O Non	
	1		

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net